

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 8 (1943)

Heft: 2

Artikel: Communications de Paris

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5. Les contraventions à la présente ordonnance seront punies selon art. 2 de l'A.C.F. sur la sécurité du pays en matière d'information du 8.9.39. L'application du Code pénal militaire reste réservée.
6. Cette ordonnance entre immédiatement en vigueur et remplace la circulaire No.

8 de la section Film du 13.1.41 et l'alinéa 2 de la circulaire No. 9 du 24.12.42.

C.P., le 15.9.43.

*Division Presse et Radio
Section Film
Le chef : Cap. Schibli.*

Communications de Paris

Etant donné la raréfaction de la pellicule positive mise à la disposition de l'industrie cinématographique, il se posait un important problème pour l'amortissement de notre production française. En conséquence, la Comité de direction du C.O.I.C. a décidé que depuis le début d'octobre, Paris serait divisé en dix « zones » de quartiers. Chaque nouveau film sera présenté une fois en « exclusivité-quartier » dans chaque zone, ceci dans un des cinémas dont la liste a été publiée et aux prix prévus pour sa catégorie.

D'autre part, les bons de commande relatifs au passage des films en « exclusivité-quartier » devront obligatoirement prévoir une clause de prolongation qui sera mise en valeur toutes les fois que les trois quarts des places disponibles auront été occupées du mercredi au dimanche soir.

Le public s'est passablement divertie à la projection de « ADEMAI BANDIT D'HONNEUR », un film original plein d'entrain et de mouvement, réalisé par Gilles Grangier. Il y a retrouvé avec joie Noël-Noël qui incarne avec tant de finesse et de talent le célèbre Adémaï, personnage pittoresque et burlesque. C'est Paul Colline qui a écrit tout exprès un très bon scénario comique sur une terrible histoire de vendetta corse. Nous rappelons que ce film a été tourné avec le concours d'une majorité de prisonniers libérés et que ses bénéfices iront alimenter la caisse des « Prisonniers de l'industrie cinématographique ».

« LE DEMON DE LA DANSE » a également obtenu un fort joli succès au « Normandie ». Nous y voyons évoluer Marika Rökk, à la fois comédienne, chanteuse, danseuse, virtuose des claquettes ; elle se livre à une série d'acrobaties éblouissantes ; c'est, à cet égard, le film le plus fort qu'elle ait tourné jusqu'ici. La somptueuse mise en scène, les revues de music-hall nous rappellent les meilleurs films américains qui, par suite des circonstances, ont complètement disparu des écrans de France.

La toujours émouvante Zarah Leander, dans son dernier film « LE FOYER PERDU », fait salle comble tous les soirs à l'« Olympia ». Cette production entraîne le spectateur dans une atmosphère variée, le conduit d'Allemagne dans une clinique d'enfants en Suisse, puis dans un cabaret portugais et ensuite en Amérique du Sud. Il y a d'excellents passages chantés par Zarah Leander, à la voix chaude et émouvante, que tous ses admirateurs apprécient.

C'est « VAL D'ENFER », une production Continental mise en scène par Maurice Tourneur, qui a succédé le 22 septembre, à Paris, sur l'écran du « Biarritz », à « LA MAIN DU DIABLE », autre production Continental également de Tourneur, qui tenait l'affiche dans cette salle depuis le 21 avril dernier, y réalisant une exclusivité record de cinq mois.

« VAL D'ENFER » consacre une fois de plus le talent de Maurice Tourneur. Il s'agit d'un drame de la passion dans lequel Ginette Leclerc interprète son premier grand rôle dramatique.

La nouvelle version cinématographique, assez condensée, du roman d'Eugène Sue « LES MYSTÈRES DE PARIS » est assurée d'avance du même succès d'exploitation que les précédentes adaptations filmées de ce feuilleton célèbre. Jacques de Baroncelli a fait revivre, dans de vastes décors bien reconstitués du Paris de 1830, les aventures du prince Rodolphe, duc de Gérolstein, qui, dans les bas-fonds de Paris, re-

cherche Fleur de Marie. Le public retrouve avec plaisir les personnages imaginés par Sue : Le Maître d'Ecole - La Chouette - Le Chourineur - Tortillard - La Louve.

Encouragé par la réussite de son film « AU BONHEUR DES DAMES », André Cayatte est en passe de devenir un de nos meilleurs metteurs en scène actuels. Il a commencé la réalisation qu'il nous avait annoncée, d'après le roman de Maupassant : « PIERRE ET JEAN ». Renée Saint-Cyr, Jacques Dumesnil, Gilbert Gil interprètent cette histoire captivante.

Après « CARMEN » de Christian Jaque, la Scaléra prépare un autre grand film « LES ENFANTS DU PARADIS », avec l'aide, cette fois, de Marcel Carné, qui n'avait plus rien tourné depuis « LES VISITEURS DU SOIR ». Ce nouveau film de Carné s'annonce, par son genre et son sujet, fort différent du précédent. Ce sera, avant tout, une évocation vivante traitée en images à la Daumier, avec une action pleine de mouvement et de rebondissements, de l'un des cadres les plus pittoresques et les plus attachants du Paris romantique. La distribution comprend Jean-Louis Barrault, Pierre Brasseur, Maria Casarès, Arletty, Marcel Herrand et d'autres nombreux personnages.

Il est évidemment intéressant de suivre les efforts toujours plus poussés de notre production cinématographique. D'après les dernières données, il ressort que 77 nouveaux films ont été présentés à Paris durant le premier semestre 1943.

SUR LES ÉCRANS DU MONDE

Amerique

On tourne actuellement à Hollywood un film tiré du roman de Franz Werfel « Le chant de Bernadette ». Le rôle de la visionnaire de Lourdes sera tenu par une nouvelle-venue à l'écran, Jennifer Jones. Elle ne ressemble en rien aux beautés habituelles de Hollywood. Elle a, nous dit-on, un agréable visage aux joues rondes et ses longs cheveux noirs sont séparés en deux tresses.

*

Un opérateur de cinéma new-yorkais sans travail s'est assuré un revenu fort appréciable grâce à une idée tout ensemble ingénieuse et sympathique. Il s'est construit une installation de projection transportable, et a fait savoir par des annonces dans les journaux qu'il pouvait organiser des représentations complètes à domicile pour des malades incapables de sortir de leur lit. Cette nouveauté a fait sensation, et la demande a été telle dès les premiers jours que notre opérateur ingénieur a fondé une compagnie, qui occupe toute une série d'opérateurs. Elle dispose des

programmes les plus divers ; les plus recherchés sont ceux prévus pour la distraction d'enfants malades, et de très nombreux adultes les réclament aussi!

*

Pour le premier semestre 1943, la 20th Century Fox Corp. annonce un bénéfice net de 3,8 millions de dollars, soit 1,81 dollar par action. Dans le même période de l'an dernier, le bénéfice net avant été de 2,2 millions de dollars, ou 86 Cts. par action.

Roumanie

Création d'une industrie du film en Roumanie.

La compagnie roumaine « Cineromit », fondée l'an dernier à Bucarest avec un capital de 250 millions de lei, et la participation de l'« Ente Nazionale Industrie Cinematografica » vient d'acquérir dans les faubourgs de la capitale roumaine un vaste terrain où vont être construits des studios. Les plans sont adoptés et les moyens financiers à disposition, de sorte que la réalisation va commencer sous peu. Cette nouvelle cité du film sera construite selon